



Rôle et obligations des gymnastes en niveau compétition

Sur décision des entraîneurs, il a été proposé à votre enfant d'intégrer nos catégories compétition (Régional – Fédéral – National) Plusieurs entraînements par semaine permettront à votre enfant de concourir à maximum 4 compétitions annuelles en individuel et 4 compétitions annuelles en équipe. (Selon le niveau compétitif et en cas de qualification en Championnat de France) Ces compétitions se tiendront le week-end.

Participer aux compétitions sont des moments uniques pour les gymnastes : concourir devant un public familial et amical, se mesurer aux autres clubs, se surpasser en équipe ou en individuel, être fier de ses performances et résultats, gagner et exploser de joie, perdre et apprendre...

Nous souhaitons néanmoins au travers de ce mémo sensibiliser les gymnastes et leurs parents sur les obligations qui découlent de cet engagement en cours compétition.

Entraînements :

La présence à chaque entraînement est obligatoire. Une absence perturbe le travail de l'ensemble de l'équipe. En cas d'absence exceptionnelle, les parents s'engagent à prévenir l'entraîneur. Dans la mesure du possible, un enfant qui n'est pas capable de s'entraîner mais qui peut se déplacer doit assister au cours pour mémoriser les enchaînements et leurs modifications éventuelles. En cas d'absences répétées, la participation de votre enfant aux compétitions pourrait être compromise.

Stages lors des vacances scolaires :

Le club organise traditionnellement des stages lors des vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques. Ces stages ont pour but de perfectionner les enchaînements et permettre aux gymnastes de franchir les barrières de qualification. Ces stages sont très fortement conseillés et ne sont réalisables que si tous les membres d'une équipe y participent.

Titulaire ou remplaçant :

La composition d'une équipe n'est pas figée, l'entraîneur reste seul décisionnaire, avant chaque compétition, de l'attribution d'un rôle de titulaire ou de remplaçant en fonction du travail accompli et de l'assiduité aux entraînements et aux stages.

Présence aux compétitions :

La présence aux compétitions est obligatoire. Toute absence non justifiée – par un certificat médical ou autre justificatif recevable – et entraînant un forfait individuel ou de l'équipe, a pour conséquence une amende de la Fédération envers le club. Ce coût devra malheureusement vous être imputé.

Participation financière additionnelle demandée aux familles de gymnastes en compétition :

Achat d'un justaucorps de compétition d'équipe (ainsi que de demies-pointes, d'un nécessaire à chignon et de maquillage), achat de la tenue officielle du club (survêtement et tee-shirt), frais de stages lors des vacances scolaires, transport vers les lieux de compétition en Ile-de-France (jusqu'aux compétitions régionales) et les frais de déplacement complet (transport, hébergement et repas) en cas de qualification aux Championnats de France. L'ensemble de ces frais peut s'avérer conséquent, ils doivent être pris en compte dans votre décision d'inscription en niveau compétition.

Le sérieux reconnu de nos entraîneurs et de notre club nous permettent d'obtenir tous les ans des sélections en Championnat de France tout en maintenant lors de nos entraînements un climat de soutien, d'encouragement et d'échange, nécessaires pour apprendre à donner le meilleur de soi-même. Afin de maintenir ces excellents résultats, nous vous remercions d'accepter l'ensemble des conditions précitées avant d'inscrire votre enfant en niveau compétition.

En complément de ce mémo, nous organiserons en début d'année une réunion destinée aux parents pour répondre à toutes vos questions. Votre présence est vivement recommandée pour dissiper toute interrogation et avancer ensemble pour que vos enfants vivent des expériences dont ils se souviendront toute leur vie !

Le Bureau de GRS Glacière XIII